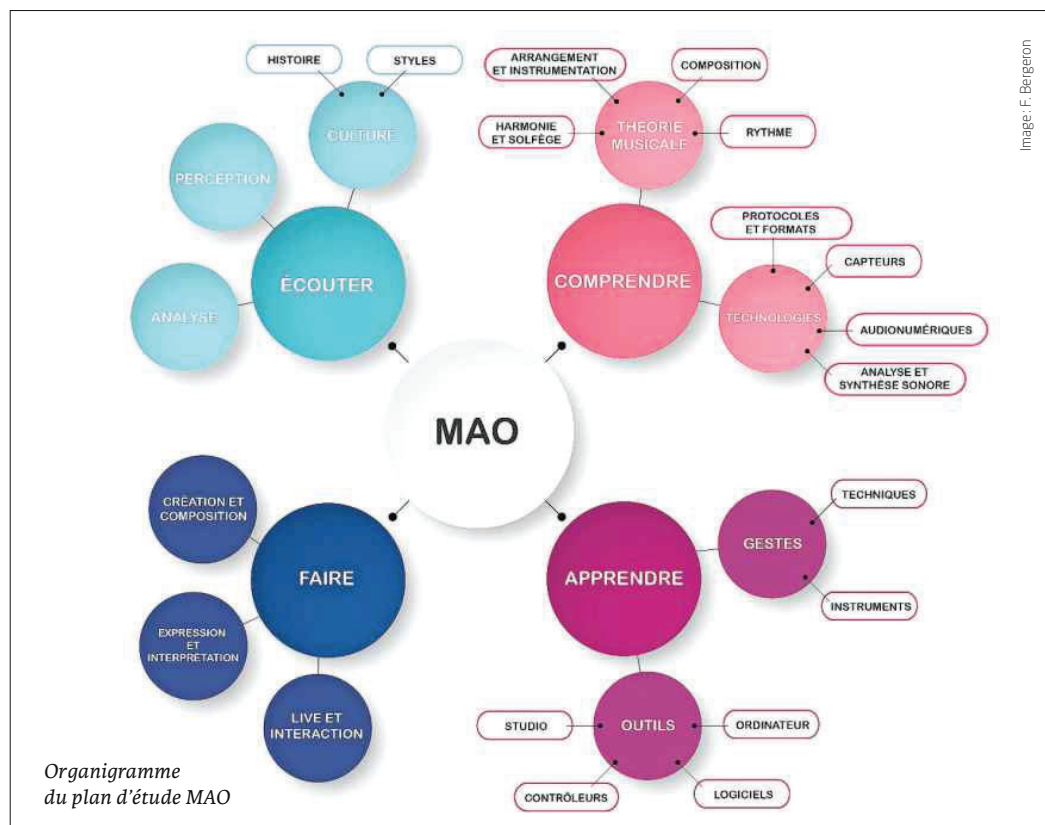


La MAO, une pratique musicale comme les autres ?

Alors qu'un cursus non professionnel entre en vigueur dans le Canton de Vaud en septembre 2021 et que la FEM a accepté son subventionnement dans les écoles de musique dès la rentrée prochaine, un projet de recherche a, en amont de cette entrée en vigueur, interrogé les implications de l'apprentissage musical par la pratique de la MAO.



Félix Bergeron — Même si les premières recherches sur la création musicale assistée par ordinateur remontent au milieu des années 50, ce n'est que récemment que la MAO (musique assistée par ordinateur) s'est démocratisée et touche désormais un public toujours plus large, du fait notamment de la présence presque omniprésente des ordinateurs dans notre quotidien. Nombre d'entre eux disposent en effet de logiciels de MAO préinstallés. Il n'a donc jamais été aussi facile de créer de la musique depuis sa chambre à coucher ou sa cuisine. Pour autant et jusqu'à présent, l'apprentissage de la musique par la MAO reste très marginal dans les écoles de musique non professionnelles de Suisse.

Au regard de l'intérêt grandissant pour cette discipline – le département pilote fondé à l'EJMA en 2018 ne cesse de se développer, passant de trois ateliers « d'initiation » à quatre ateliers

abordant des logiciels spécifiques et une dizaine d'élèves en cours particuliers en 2020-21 – et de l'intégration toujours plus importante des nouvelles technologies dans les formations musicales professionnelles, il semblait nécessaire d'entreprendre une réflexion sur les implications d'un apprentissage musical par la pratique de la MAO, considérée ici comme une pratique musicale à part entière. Pour ce faire, Martin Chabloz (professeur de piano et de MAO à l'EJMA) et l'auteur de cet article ont mené un projet de recherche dont la question était : *l'apprentissage de la musique par la musique assistée par ordinateur (comprise comme une discipline à part entière et pas seulement comme un outil ou comme un complément au cours d'instrument) permet-il, dès le début (et durant les premières années d'apprentissage), le développement de compétences similaires et/ou différentes et/ou complémentaires à celles*

que favorise un cursus instrumental jazz et musiques actuelles ?

Ce projet de l'HEMU est soutenu par l'Institut de recherche en musique et arts de la scène (IRMAS) et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Répertoire, puis observer

Dans un premier temps, nous avons identifié et répertorié les compétences nécessaires à la pratique de la MAO (cf. illustration) dès le début de l'apprentissage de l'élève en adaptant des référentiels déjà existants (notamment le Plan d'Études Romand dont les visées très larges correspondaient bien à nos besoins). Notre référentiel posé, nous l'avons utilisé comme socle pour la création d'un plan d'étude compatible avec les exigences de la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique ; voir : <https://fem-vd.ch/wp-content/uploads/2021/02/FEM-MAO-2020.pdf>

Par la suite, notre objectif a été d'observer si ces compétences étaient effectivement mises en pratique lors de l'apprentissage de la musique par la MAO. Nous avons donc mis en place et comparé des séquences d'enseignement spécifiques, menées avec des élèves débutants, avec des séquences d'instruments jazz et musiques actuelles « traditionnels » (piano et batterie).

Sans vouloir nous étendre sur le projet de recherche lui-même (le rapport sera prochainement disponible sur le site de l'HEMU), l'analyse des séquences d'enseignement nous a permis de faire certains constats. Le plus important nous semble tenir dans le fait que l'enseignement de la MAO s'axe principalement sur la création et la composition, permettant une mise en pratique et une application immédiate de notions « théoriques » et technologiques. Cependant, contrairement à l'apprentissage instrumental qui est axé au départ sur l'expression et l'interprétation, le début d'un apprentissage musical par la MAO est caractérisé par l'absence de gestes instrumentaux et du rapport corps-instrument. Ainsi, dans le cadre d'un cursus d'apprentissage à part entière, il faudra veiller à trouver des solutions pour développer aussi ces compétences par la MAO. D'autant que les nouvelles technologies permettent aujourd'hui aux professeurs de contourner certaines difficultés techniques et instrumentales et facilitent ainsi l'interaction et l'accès à l'expression musicale.

Le véritable enjeu semble donc être de nature plutôt pédagogique que disciplinaire. Un cursus MAO amateur existe désormais. Le défi pour les écoles de musique et leurs professeurs sera de réfléchir à son intégration, son interdépendance et sa complémentarité avec les cursus instrumentaux existants, en tirant profit du potentiel d'apprentissage qu'offrent les nouvelles technologies en général et la MAO en particulier.

Félix Bergeron

... est professeur de batterie et de MAO à l'EJMA.